

Pièces à fournir

Fiche 1

	Époux (se)	Époux (se)
Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (à la date de publication) (ORIGINAL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire. (ORIGINAL et copie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif d'adresse récent : bail locatif, quittances de loyer, factures d'électricité, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation, attestation Assedic, attestation de l'employeur... (ORIGINAL et copie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des témoins : pièce d'identité + adresse (Copie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces complémentaires :		
■ Pour les personnes résidentes dans la commune Justificatif de résidence : idem justificatif d'adresse (Copie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Si un contrat de mariage a été établi Certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage (ORIGINAL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Pour les personnes de nationalité étrangère - Copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 6 mois à la date de publication (ORIGINAL) Un acte de naissance émanant d'une autorité étrangère doit être soit légalisé soit apostillé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Traduction de l'acte de naissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Certificat de célibat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Certificat de coutume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Justificatif d'adresse récent : bail locatif, quittances de loyer, factures d'électricité, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation, attestation Assedic, attestation de l'employeur, avis d'impôt, attestation d'assurance maladie... (ORIGINAL et copie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Pour les personnes divorcées Acte de naissance avec la mention de divorce Ou acte de mariage avec la mention de divorce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Pour les personnes veuves Acte de décès du précédent conjoint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Pour les majeurs protégés Autorisation du juge des tutelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Pour les personnes souhaitant se marier dans la commune de résidence ou domicile d'un de leurs parents (mère ou père) Justificatif de domicile au nom du parent concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>